

SAISON 2025

LALOUBET DE FLORYS S

MONTE
EN MAIN

L'éleveur

Nom -

Tel - Email -

Réserve pour la saison de monte 2025 et pour la jument :

N° Sire :

Une saillie de l'étalon laloubet de Florys SL en monte en main, avec un paiement au poulain vivant 2026.

L'éleveur s'engage à régler le Syndicat Linaro, par chèques distincts (à l'ordre du Syndicat Linaro), par CB ou par virement de :

0 + 422 € TTC (400 € HT) au poulain vivant 2026 (au tarif de l'année en cours)

Il s'engage également à régler les frais techniques directement à

**Laëtitia Durel - Elevage de la Scye - 401 impasse de la Helleterie - Le Vrétot
50260 Bricquebec-en-Cotentin - 06 18 15 55 11 - elevagedelascy@gmail.com**

- Le contrat accompagné du règlement doit impérativement être envoyé ou remis, signé, à l'étalonnier mentionné ci-dessus. Tout contrat envoyé directement au Syndicat Linaro ne sera pas pris en compte.

- La déclaration de naissance du poulain sera envoyée à l'éleveur lorsque celui-ci informera sous 48h le Syndicat Linaro de la naissance de son poulain et contre encaissement du solde. Cette demande ne pourra se faire que par email à : syndicatlinaro@wanadoo.fr. A noter : nous ne débloquons les cartes pour les déclarations de naissances que les lundis et vendredis matin.

- Le Syndicat Linaro ne sera rendu responsable d'aucune pénalité de retard et/ou dysfonctionnement dans la procédure si l'éleveur ne respecte pas les conditions et délais indiqués ci-dessus. De plus l'intégralité des frais incombant à SIRE seront automatiquement refacturés avec en plus des frais de gestion pour un montant de 60 € TTC (50 € HT).

Fait à Le / /

Signature de l'Eleveur

L'étalonnier

Jean-Marc Lefèvre
pour le Syndicat Linaro



(L'éleveur conserve un exemplaire du contrat tenant lieu de facture, aucun autre duplicata ou facture ne sera délivré)